

Mathis Duval EI / SIRET : 939 217 972 00016

Adresse e-mail : duvalmathis.contact@gmail.com / Tél : 07 71 71 86 89

Site internet : www.mathisduval.fr

Conditions Générales de Vente

Article 1 : Objet du contrat et missions du prestataire

Le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique ayant requis les services de Mathis Duval pour toute création dans le cadre des compétences du graphisme. Le terme « Tiers » désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme « Prestataire » désigne Mathis Duval, graphiste indépendant, enregistré sous statut de micro-entreprise.

Article 2 : Généralités

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations des parties pour toute commande passée auprès de Mathis Duval dans le cadre de son activité de création graphique et de photographie. Elles sont valables pour tous les moyens de commande (email, téléphone, devis signé, etc.).

Mathis Duval se réserve le droit de modifier les présentes CGV et ses tarifs à tout moment, sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les commandes en cours. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Le Client doit attester avoir pris connaissance des capacités artistiques et techniques du prestataire avant de solliciter ses services.

Article 3 : Responsabilité du client

Le client s'engage à coopérer pleinement avec le prestataire en vue de faciliter au mieux les conditions d'intervention du prestataire et à la bonne exécution du présent contrat. Ainsi, il devra fournir, à tout moment et temps et en forme, les informations et la documentation nécessaire au prestataire. Dans le cas contraire, le prestataire pourra repousser les dates de rendu intermédiaire ainsi que la date de rendu finale pour le projet concerné.

Le client s'engage également à :

- Maintenir une adresse mail, une adresse postale, ou autre moyen de communication, valides.
- Fournir les éléments corrects et nécessaire à la bonne réalisation des travaux.

En cas de résultat insatisfaisant résultant d'information(s) erronée(s) ou retard dans la transmission des données, le client sera tenu pour unique responsable et ne pourra porter réclamation auprès du prestataire.

Article 4 : Engagement des parties

Le client s'engage à :

- Fournir un cahier des charges clair, en amont du début des travaux.
- Transmettre les données (fichiers, informations, etc.) nécessaire à la réalisation des travaux.
- Régler la totalité des heures fournies par le prestataire, pour la réalisation du projet, et en temps voulu. Prenant compte du devis signé.

Le prestataire s'engage à :

- Mobiliser tous les moyens techniques nécessaires à l'exécution de la mission qu'il s'engage à réaliser.
- Informer régulièrement le client sur l'avancement du projet.
- Fournir un travail original et respectant les dispositions légales.
- Respecter la confidentialité des informations échangés avec le client.
- Informer le client en cas de modification du devis signé par les deux parties.

Article 5 : Frais annexes

Les frais externes (typographies, banques d'images, impressions, déplacements, etc.) nécessaires à la réalisation de la prestation sont à la charge du Client. Ces frais seront explicités dans le devis ou facturés en supplément.

Article 6 : Début des travaux

La commande prend effet après :

- Signature du devis et des CGV.
- Versement d'un acompte de 30% du montant total.

Le devis est valable 2 mois à compter de sa date d'émission.

Article 7 : Rémunération

Il sera demandé un acompte de 30% à la commande puis un deuxième versement des 70% restant correspondant au solde devra être versé 30 jours après la livraison de la prestation, sauf mention contraire sur le devis. En cas de retard de paiement, une pénalité fixée de 10% est exigible le jour suivant la date limite de règlement, puis par mois de retard entamé, et ce sans rappel.

Pour rappel : Lutte contre les retards de paiement / Article 53 de la Loi NRE

Les paiements s'effectueront par virement bancaire ou par chèque à Mathis Duval EI.

Article 8 : Rupture anticipé du contrat

Le contrat peut être résilié pour cas de force majeure de l'un des deux parties, exécution fautive, cessation d'activité ou en commun accord.

En cas de résiliation anticipée du contrat par le client, le travail déjà réalisé sera dû au prestataire. L'acompte versé restera acquis.

Article 9 : Droit applicable

Le contrat est soumis au droit français.

Article 10 : Propriétés des travaux réalisés

Selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

Ainsi, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux cités ci-dessous, à l'exclusion de tout autre, sauf mention contraire :

- Droit de reproduction,
- Droit de représentation,
- Droit de mise à disposition.

Il est également rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une oeuvre faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Les créations demeurent la totale propriété du prestataire jusqu'au règlement intégral des travaux.

Seul le produit fini est livré au client. Les fichiers sources restent la propriété du prestataire, sauf mention explicite dans le devis.

Article 11 : Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail due à une maladie ou un accident, le rendu pourra être revu par le prestataire sans indemnités pour le client.

Article 12 : Force majeure

En cas de force majeure, l'exécution du contrat sera suspendue jusqu'à la disparition des causes empêchant son exécution.

Article 13 : Droit de publicité

Le prestataire se réserve le droit de partager les travaux réalisés sur ces réseaux de communication et dans son portfolio, sauf mention contraire écrite par le client.

Article 15 : Copyright

Le prestataire pourra inclure une mention commerciale (ex. : « Création graphique : Mathis Duval EI ») sur le livrable.